

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire  
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche Scientifique

Ecole  
Supérieure  
d'Agronomie  
Mostaganem



المدرسة العليا  
للفلاحة  
بمستغانم



Consultation N° 02/2024  
Cahier des charges

Transport des étudiants (sorties et stage en milieu  
professionnel) a l'Ecole Supérieure d'Agronomie wilaya de  
Mostaganem

## **ARTICLE 01 : OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les conditions de transports des étudiants (sorties et stages en milieu professionnel) a l'Ecole Supérieure d'Agronomie wilaya de Mostaganem

## **ARTICLE 02 : PARTIES CONTRACTANTES.**

L'établissement, l'École Supérieure d'Agronomie wilaya de Mostaganem est désigné ci-après par le terme « le service contractant ».

Le soumissionnaire retenu est désigné ci-après par le terme « Le Cocontractant »

## **ARTICLE 03: DESIGNATION - IMPORTANCE ET CARACTERISTIQUE TECHNIQUES DES FOURNITURES.**

La désignation, l'importance et les caractéristiques techniques des fournitures sont définies en annexes, formant le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif et estimatif.

## **ARTICLE 04 : MODE DE PASSATION.**

Le contrat faisant l'objet du présent cahier des charges sera conclu dans le cadre de la procédure de la consultation conformément à l'article 72 du décret présidentiel N°23/12 du 18 Moharrem 1445 correspondant au 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

## **ARTICLE 05 : TEXTES DE REFERENCE.**

Le contrat est conclu conformément aux textes législatifs et réglementaires ci-après, dont le cocontractant déclare avoir pris connaissance,

- 1- Décret présidentiel 23-12 du 18 Moharrem 1445 correspondant au 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
- 2- l'ordonnance n° 75-58 du 26 Septembre 1975 portant code civil, modifiée et complétée.
- 3-loi 04/02 du 23/06/2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales
- 4- loi n° 06-01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, complétée.
- 5-Ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, modifiée et complétée.
- 6-Ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003 relative à la concurrence, modifiée et complétée.

7- loi n° 09-03 du 25 février 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes ;

8- Décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des contrats publics et des délégations de service public.

9- Décret exécutif n° 05-468 du 10 décembre 2005 fixant les conditions et les modalités d'établissement de la facture, du bon de transfert, du bon de livraison et de la facture récapitulative.

#### **ARTICLE 06 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA CONSULTATION**

- Le contrat est constitué des documents suivants :
- Le présent contrat.
- Le bordereau des prix unitaires.
- La lettre de soumission.
- La déclaration à souscrire.
- La déclaration à candidature.
- La déclaration de probité.
- Le bordereau des prix unitaires.
- Détail quantitatif et estimatif

#### **ARTICLE 07 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE**

Les offres doivent comporter :

- un dossier de candidature.
- une offre technique
- une offre financière.
- 

##### **01- LE DOSSIER DE CANDIDATURE CONTIENT**

- Une déclaration de candidature ;

Dans la déclaration de candidature, le candidat ou soumissionnaire atteste qu'il :

- Est inscrit au registre de commerce
- A effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien.
- Détient un Numéro d'Identification Fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;( joindre une copie de la carte d'identification fiscale)

- Une Copie certifiée de l'extrait de rôle (portant le n° NIF et non inscrit à la liste des fraudeurs) mis à jour apuré ou avec échéancier de paiement.
- Une déclaration de probité ;
- Un Registre de commerce
- Le NIF
- LE NIS
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;

### 02- L'OFFRE TECHNIQUE CONTIENT :

- Une déclaration à souscrire ;
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique (les documentations techniques, les catalogues,...Ets) justificatif et tout autre document exigé.
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté », signé et daté par le soumissionnaire.

### 03- L'OFFRE FINANCIERE CONTIENT :

- La lettre de soumission soigneusement renseignée, datée et signée (selon le modèle joint en annexe) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), daté et signé ;
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE), daté et signé ;

### ARTICLE 08 : DELAI DE PREPARATION DES OFFRES

Le délai de préparation des offres est arrêté à 10 jours.

### ARTICLE 09 : DÉPÔT DES OFFRES ET OUVERTURE DES PLIS

Les offres doivent être conformes et être déposées au niveau du siège de l'Ecole Supérieure d'Agronomie / Secrétariat de la direction de l'Ecole, Sous Pli fermé, l'enveloppe extérieur devra être anonyme et ne porte que la mention suivante.

<p><b>La dénomination de</b>  <b>l'entreprise :.....</b></p> <p><b>Consultation N° 02/ 2024</b></p> <p><b>Ayant pour objet: transports des étudiants (sorties et stages en milieu professionnel) a l'Ecole Supérieure d'Agronomie wilaya de Mostaganem</b></p>
--

## 1 : DÉPÔT DES OFFRES :

- La date et l'heure limite de dépôt des offres est fixée au **26/02/2024 à 09h00**  
L'administration peut dans des circonstances exceptionnelles et à sa discrétion, reporter la date et l'heure limite de dépôt des offres en publiant un avis de prorogation du délai.

## 2 : OUVERTURE DES PLIS :

- L'ouverture des plis sera publique et aura lieu le **26/02/2024 à 09.00** heures au siège de l'administration
- Dans tous les cas, la date précise de dépôt des offres et d'ouverture des plis sera communiquée aux sociétés candidats le jour du retrait du dossier de consultation

## ARTICLE 10 : ÉVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres procède à l'analyse des offres restantes en deux (02) phases sur la base des critères et de la méthodologie prévue ci-après :

**1<sup>ère</sup> étape :** conformité et recevabilité des offres en tenant compte des documents constitutifs de l'offre exigée à l'instruction aux soumissionnaires du présent cahier des charges.

**2<sup>ème</sup> étape :** les offres déclarées conformes et recevables techniquement seront évaluées et notées conformément aux critères arrêtés ci-après.

- Note technique ..... 60 points.
- Note minimum ..... l'offre technique ayant obtenu une note inférieure ou égale à 30 points sur 60 points sera éliminée.

### - BAREME DE NOTATION DE L'OFFRE

### - NOTE TECHNIQUE

#### SYSTEME D'EVALUATION

**NOTE TECHNIQUE : TOTAL = (60) points**

**Note éliminatoire : 30/60**

Les soumissionnaires dont les offres techniques totalisent **30 points** et plus, seront prés qualifiés à l'évaluation financière.

L'évaluation des offres technique sera comme suit :

#### **1/ Qualité du Soumissionnaire : (40) points**

- Transporteurs 05Bus .....40 points
- Transporteurs 03 bus.....20 points

#### **2/ Délai de livraison et de mise en service : 20 points**

Offre ayant proposé le délai le plus court : 20 points. Autre offre = 10 points x Offre ayant proposé le délai de livraison le plus court

Délai de l'offre considérée

#### **3/ Références Professionnelles sur 20 points**

Chaque soumissionnaire bénéficiera de deux (02) points par marché réalisé

### Justificatifs :

Le soumissionnaire doit joindre les copies des attestations de bonne exécution des soumissions de **fournitures similaires** (délivrés par les clients dûment signés et cachetés) en précisant le montant de la soumission.

### Note éliminatoire :

Les soumissionnaires dont les offres techniques totalisent **30 points** et plus, seront prés qualifiés à l'évaluation financière.

## ARTICLE 11: ÉVALUATION FINANCIERE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 23-12 du 05 aout 2023, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment son article 48, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres procédera à l'évaluation des offres financières selon ce qui suit :

### A : CORRECTION DES ERREURS

Les offres qui ont été reconnues conformes au dossier de l'appel d'offre, seront vérifiées par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres et cela en vue de vérifier les erreurs de calcul éventuelles. Les erreurs seront corrigées de la façon suivante :

- a) Lorsqu'il existe une différence entre le prix unitaire en chiffres et le prix unitaire en lettres, le prix unitaire en lettres fera foi.
- b) Lorsqu'il existe différence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en effectuant le produit du prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que le service contractant n'estime qu'il s'agit d'une erreur de virgule dans le prix unitaire auquel cas le montant total cité fera foi et le prix unitaire sera corrigé.
- c) Le montant figurant à la soumission sera rectifié conformément à la procédure décrite ci-dessus,

**NB : Si le soumissionnaire n'accepte pas cette correction, son offre sera rejetée.**

### FINANCIERE :

L'offre qui sera retenue est celle du moins disant pré-qualifié techniquement.

## ARTICLE 12 : ATTRIBUTION PROVISoire DU CONSULTATION

Par voir d'affichage

### ARTICLE 13 : MONTANT DU CONTRAT.

Le montant global du contrat, toutes taxes comprises, est de :

En lettres : .....

Et en chiffres : .....

### ARTICLE 14 : DOMICILIATION BANCAIRE.

Le service contractant se libérera des sommes dues en faisant donner crédit au compte courant :

N°(RIB) .....

Ouvert à .....

Au nom de cocontractant

### ARTICLE 15 : MODALITES DE PAIEMENT.

Le règlement financier du contrat s'opère par des règlements pour solde.

**NB/ règlement pour solde** : le paiement à titre provisoire ou définitif du prix prévu dans le contrat, après exécution entière et satisfaisante de l'objet du contrat Conformément à l'article 80 du décret présidentiel n° 23-12 du 18 moharram 1445 correspondant au 06 aout 2023 portant réglementation des contrats publics et des délégations de service public, le service contractant s'acquittera du règlement des sommes dues, au titre du présent contrat par mandat administratif après la livraison des équipements, sur présentation des factures établies en cinq (05) exemplaires par le cocontractant, dans un délai de 30 jours à compter de la date de la réception provisoire.

### ARTICLE 16 : DELAIS DE CONSTATION, DE MANDATEMENT ET INTERETS MORATOIRES.

#### a) Délai de constatation :

En vertu des dispositions de l'article 121 du décret présidentiel n° 10-236 du 07 octobre 2010 portant réglementation des contrats publics, modifié et complété, il est prévu un délai de cinq (05) jours ouverts maximum pour procéder aux constatations ouvrant droit à paiement.

Ce délai court à partir de la demande du fournisseur appuyée des justifications nécessaires. (Il s'agit du délai pour vérifier et approuver les documents de paiement).

**b) Délai de mandatement:**

En vertu des dispositions de l'article 80 du décret présidentiel n° 23-12 du 18 moharram 1445 correspondant au 06 aout 2023 portant réglementation des contrats publics et des délégations de service public, il est prévu un délai de mandatement de **30 jours** à compter de la réception de la facture. Le service contractant est tenue de porter, à la connaissance du cocontractant, par écrit, la date du mandatement, le jour de l'émission du mandat.

**c) Intérêts moratoires:**

A défaut de mandatement dans les trente (30) jours qui suivent la réception des factures fait courir de plein droit et sans autre formalité, au bénéfice du cocontractant des intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt bancaire des crédits à court terme, à partir du jour suivant l'expiration dudit délai.

Les intérêts moratoires calculés conformément aux dispositions de l'article l'article 80 du décret présidentiel n° 23-12 du 18 moharram 1445 correspondant au 06 aout 2023 portant réglementation des contrats publics et des délégations de service public et par application de la formule suivante :

$$I.M = \frac{\text{Montant de la facture déposée} \times T.I.B.C. \times N}{12 \times 30}$$

**I.M** : intérêts moratoires

**T.I.B.C.** : taux d'intérêt bancaire des crédits à court terme / par jour

**N** : nombre de jours de retard dans le paiement de la situation

**ARTICLE 17 : AVANCE FORFAITAIRE ET APPROVISIONNEMENT**

Le soumissionnaire retenu ne peuvent pas bénéficier d'une avance forfaitaire et sur approvisionnement par l'Ecole Supérieure d'Agronomie.

**ARTICLE 18 : DELAI DE D'EXECUTION.**

Le cocontractant s'engage à exécuter les travaux du présent contrat dans un .....à compter de la notification de l'ordre de service.

**ARTICLE 19 : PLANING DE D'EXECUTION**

L'entreprise avisera le service contractant au moins cinq jours avant début des lancements des services.

## ARTICLE 20 : PENALITES DE RETARD.

En cas de retard dans l'exécution du présent contrat sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire, le cocontractant est passible d'une pénalité de retard journalière calculée selon la formule suivante :  $P = V * NJ/1000$  Où

P = Montant, exprimé en dinars algériens, des pénalités.

V = Montant, exprimé en dinars algériens, des équipements non livrés.

NJ= Nombre de jours de retard écoulé au-delà des délais fixés.

Le montant cumulé des pénalités ne peut toutefois dépasser les 10 % du montant total du contrat.

## ARTICLE 21: REGLEMENT DES LITIGES.

Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du présent contrat doivent être réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 87 du décret présidentiel n° 23-12 du 06 aout 2023 portant réglementation des contrats publics et des délégations de service public, le service contractant doit, néanmoins, rechercher une solution amiable aux litiges nés de l'exécution de ce contrat chaque fois que cette solution permet :

- De retrouver un équilibre des charges incombant à chacune des parties ;
- D'aboutir à une réalisation plus rapide de l'objet du contrat ;
- D'obtenir un règlement définitif plus rapide et moins onéreux.

En cas d'accord des deux parties, celui-ci fera l'objet d'une décision du service contractant.

Conformément à l'article 89 du décret présidentiel n° 23-12 du 06 aout 2023 portant réglementation des contrats publics et des délégations de service public, Le recours par les services contractants, dans le cadre du règlement des litiges nés de l'exécution des marchés publics conclus avec des partenaires cocontractants étrangers, à une instance arbitrale internationale est soumis, sur proposition du ministre concerné, à l'accord préalable pris en réunion du Gouvernement ; dans le cas des marchés publics conclus par le Parlement par ses deux chambres, le recours à une instance arbitrale internationale est soumis à l'accord préalable de leurs bureaux.

## ARTICLE 22 : RESILIATION.

En application des dispositions des articles 90 et 91 du décret présidentiel n° 23-12 du 06 aout 2023 portant réglementation des contrats publics et des délégations de service public, le présent contrat peut être résilié aux torts du cocontractant par le

service contractant après mise en demeure lorsque le cocontractant déclare ne pas pouvoir exécuter ses engagements ou lorsqu'il a pris un tel retard dans les opérations d'exécution du contrat que la livraison en est manifestement compromise.

Conformément aux dispositions de l'article 93 du décret présidentiel n° 23-12 du 06 aout 2023 portant réglementation des contrats publics et des délégations de service public, il peut procéder à une résiliation unilatérale du contrat public, même sans faute du partenaire cocontractant.

#### **ARTICLE 23 : NANTISSEMENT.**

Le présent contrat sera admis au bénéfice du nantissement institué par les dispositions de l'article 80 du décret présidentiel n° 23-12 du 06 aout 2023 portant réglementation des contrats publics et des délégations de service public.

Comme fonctionnaire compétent pour fournir les renseignements nécessaires :

- Le premier responsable de l'établissement, le Directeur de l'Ecole Supérieure d'Agronomie - Mostaganem -
- Comme comptable assignataire chargé du paiement est le trésorier de la wilaya de Mostaganem.

#### **ARTICLE 24 : EXEMPTION DES DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT**

Les fournitures et prestations objet du présent contrat, devant être payées sur le budget de l'Etat, le présent contrat sera dispensé du droit de timbre et d'enregistrement et ce, conformément aux dispositions de l'ordonnance 76-103 du 09 décembre 1976 portant code du timbre, modifiée et complétée et de l'ordonnance 76-105 du 09 décembre 1976 portant code de l'enregistrement, modifiée et complétée.



#### **ARTICLE 25 : APPROBATION.**

Le présent contrat n'est valable et définitif qu'après l'obtention de tous les visas des organes de contrôle définis par le décret présidentiel n° 23-12 du 06 aout 2023 portant réglementation des contrats publics et des délégations de service public.

#### **ARTICLE 26 : NOTIFICATION.**

Le présent contrat sera notifié par le service contractant au cocontractant le jour suivant la date de son approbation.

## ARTICLE 27 : AVENANT

Conformément à l'article N°81 du décret présidentiel n° 23-12 du 06 aout 2023 portant réglementation des contrats publics et des délégations de service public, Le service contractant peut recourir à la conclusion d'avenants au contrat.

L'avenant constitue un document contractuel accessoire au contrat qui, dans tous les cas, est conclu lorsqu'il a pour objet l'augmentation ou la diminution des prestations et/ou la modification d'une ou plusieurs clauses contractuelles du contrat et ce conformément a l'article n° 81 du décret présidentiel n° 23-12 du 06 aout 2023

## ARTICLE 28 : DÉFINITION DES PRIX

Conformément à l'article n° 74 du décret présidentiel n° 23-12 du 06 aout 2023 La rémunération du partenaire cocontractant intervient selon le bordereau des prix unitaires.



## ARTICLE 29 : ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT.

Le présent contrat prendra effet à compter de la date de notification de contrat par le service contractant au cocontractant.

## ARTICLE 30 : DISPOSITIONS FINALES.

Toutes dispositions contraires aux textes législatifs et réglementaires cités à l'article 05 du présent contrat sont considérées comme nulles et non avenues.

### LE SERVICE CONTRACTANT

Signature précédée du nom, prénom,  
Qualité du signataire, de la mention  
« Lu et approuvé » et de son cachet.

MOSTAGANEM LE .....  
LECOCONTRACTANT

la Lettre de soumission

**1/Identification du service contractant:**

Désignation du service contractant: L'École Supérieure d'Agronomie wilaya de Mostaganem

Nom, prénom, qualité du signataire du contrat public : ..... directeur de l'École Supérieure d'Agronomie wilaya de Mostaganem

**2/Présentation du soumissionnaire:**

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature): .....

Soumissionnaire  seul.

Dénomination de la société: .....

Soumissionnaire  groupement momentané d'entreprises:

Conjoint ou  solidaire



Dénomination de chaque société :

1/.....

2/.....

3/.....

/.....

Dénomination du groupement:.....

.....

**3/Objet de la lettre de soumission:**

Objet du contrat public: Fourniture de transport des étudiants (sorties et stage en milieu professionnel a l'École Supérieure d'Agronomie wilaya de Mostaganem.

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du contrat public: .....

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un contrat public alloti:

Non ou  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés

#### 4/Engagement du soumissionnaire:

Le signataire

S'engage,  sur la base de son offre et pour son propre compte:

Dénomination de la société: .....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société: .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat public .....

Engage la  société, sur la base de son offre;

Dénomination de la société: .....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société: .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat public.....



L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique .Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre):

1/Dénomination de la société: .....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société: .....

Montant du capital social: .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat public .....

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de contrat public et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

-remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marche.

-me soumetts et m'engage envers ..... indiquer le nom du service contractant) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de:

(HT).....

(TTC) .....

(Indiquer le montant du contrat public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffres et en lettres, et en hors taxes et en toutes taxes).

Imputation budgétaire:.....

Le service contractant sellière des sommes dues, par lui, en fais an donner crédit au compte Bancaire n°(RIB) .....

Adresse: .....

#### 5/Signature de l'offre par le soumissionnaire:

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat public ou de sa mise en régi eaux torts exclusifs de la société, que la dite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
<p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p>	

#### 6/Décision du service contractant:

LA présente offre est .....

.....

A..... le.....

Signature du service contractant:

# République Algérienne Démocratique et Populaire

## École Supérieure d'Agronomie

المدرسة العليا للفلاحة مستغانم

### Déclaration à souscrire

#### 1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant:

..... Nom, prénom, qualité du signataire du contrat public:  
..... directeur de l'École Supérieure d'Agronomie wilaya de Mostaganem

#### 2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement

Désignation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société: .....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises  Conjoint ou  Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/.....  
2/.....  
3/.....  
.. /.....

Dénomination du groupement:.....

-Désignation du mandataire:

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant:.....

#### 3/Objet de la déclaration à souscrire:

Objet du contrat public

Objet du contrat public: Fourniture de transport des étudiants (sorties et stage en milieu professionnel a l'École Supérieure d'Agronomie wilaya de Mostaganem.

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du contrat public : Mostaganem

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un contrat public alloti :

Non ou  oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots ainsi qu'êtent intitulés:

Offre de base

variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants).....:

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants):.....

#### 4/Engagement du soumissionnaire:

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du contrat public prévues dans le cahier de charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur  la base de son offre et pour son propre compte;

Dénomination de la société: .....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société: .....

Montant du capital social: .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) : .....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat public .....



Engage la  société, sur la base de son offre;

Dénomination de la société: .....

Adresse du siège social .....

Forme juridique de la société: .....

Montant du capital social: .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat public .....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique .Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille joint en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre):

1/Dénomination de la société: .....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société: .....

Montant du capital social: .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers o autre (à préciser) (barrer la mention inutile) :.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat public .....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées pour chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations	Montant HT des prestations
..... .....	..... .....	..... .....

à livrer les la lettre de soumission prévue à l'annexe IV du présent arrêté, et dans un délai de (e chiffres et en lettres) ..... à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat public, dan les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

#### 5/Signature de l'offre par le soumissionnaire:

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat public ou de sa mise en régie aux tor exclusifs de la société, que la dite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées p la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-15 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont  
 Exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu la date de signature	Signature
..... .....	..... .....	

**6/décision du service contractant:**

LA présente offre est .....

.....



A ..... le.....  
**Signature du service contractant:**

# République Algérienne Démocratique et Populaire

École Supérieure d'Agronomie

المدرسة العليا للفلاحة مستغانم

## Déclaration de Candidature

### 1/Identification du service contractant:

Désignation du service contractant .....

2/Objet du contrat public: Fourniture de transport des étudiants (sorties et stage en milieu professionnel à l'Ecole Supérieure d'Agronomie wilaya de Mostaganem).



### 3/Objet de la candidature:

La présente déclaration de candidature est présentée dans le cadre d'un contrat public alloti:

Non ou  Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots sains si que leurs intitulés:

### 4/Présentation du candidat ou soumissionnaire:

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat public .....

Agissant:

son nom et pour son compte.

nom et pour le compte de la société qu'il représente.

#### 4-1/ candidat ou soumissionnaire seul:

Dénomination de la société .....

Adresse de la société: .....

Forme juridique de la société: .....

Montant du capital social: .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile):.....

#### 4-2/ Candidat ou soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Le groupement est

Conjoint  ou  Solidaire

Nombre de membres dans le groupement (en chiffres et en lettres): .....

Nom du groupement:.....

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre):

1-Dénomination de la société: .....

Adresse du siège social : .....

Forme juridique de la société: .....

Montant du capital social: .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers (ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile):.....



La société est mandataire du groupement  Non ou  Oui

Les membres du groupement:

Signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications du contrat public qui pourraient intervenir ultérieurement.

Donnent mandat à un membre du groupement, désigné en qualité de mandataire, conformément à la convention de groupement qui accompagne l'offre, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications du contrat public qui pourraient intervenir ultérieurement;

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:.....

.....  
.....

### 5/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer aux contrats publics :

-pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'ils' est désisté de l'exécution d'un contrat public;

-du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation de cessation d'activité ou qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations;

-pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constituant un délit affectant sa probité professionnelle;

-pour avoir fait une fausse déclaration;

-du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défailtantes;

- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux contrats publics;
  - du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales;
  - pour avoir fait l'objet d'une condamnation par la justice pour infraction grave à la législation du travail;
  - du fait qu'il n'a pas honoré son engagement d'investir;
  - du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie;
  - pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien
- Non ou  Oui



Dans la négative (à préciser) : .....

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il:

-n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention «néant». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

-est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenir la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du contrat public, sous le n° ....., délivré par .....

-détient le numéro d'identification fiscale suivant : ....., délivré par **Direction générale des impôts**, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas des privilèges, des nantissements, des gages et/ou des hypothèques inscrits à l'en contre de l'entreprise.

Non ou  Oui

Dans l'affirmative :(préciser la nature de ces privilèges, nantissements, gages et/ou hypothèques et joindre à la présente déclaration copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente).

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Joumada 1424 correspondant au 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif qui valent:

Non ou  Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision).....

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare avoir les capacités nécessaires à l'exécution du contrat public et produit à cet effet, les documents demandés par le service contractant dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints):

- ..... ;
- ..... ;
- ..... ;
- ..... ;
- ..... ;
- ..... ;
- ..... ;



Le candidat ou soumissionnaire déclare que:

- la société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire:

Non ou  Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration).....

- la société a réalisé pendant..... (Indiquer la période considérée) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres, en lettres et en hors taxes):.....

..... dont.....% sont en relation avec l'objet du contrat public ou du lot (barrer la mention inutile).

-Le candidat ou soumissionnaire compte présenter dans son offre un sous-traitant :

Non ou  Oui

Dans l'affirmative remplir le formulaire joint en annexe V du présent arrêté.

#### 6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du contrat public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom, qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
<p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p>	



**N.B:**

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, une déclaration suffit pour le groupement.
- En cas d'allotissement chaque lot doit faire l'objet d'une déclaration.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, aux entreprises individuelles.

# République Algérienne Démocratique et Populaire

École Supérieure d'Agronomie

المدرسة العليا للفلاحة مستغانم

## Déclaration de probité

### 1/Identification du service contractant:

Désignation du service contractant .....

2/Objet du contrat public: Fourniture de transport des étudiants (sorties et stage en milieu professionnel à l'École Supérieure d'Agronomie wilaya de Mostaganem.



### 3/Présentation du candidat ou soumissionnaire:

-Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du contrat public : .....

....., agissant:

Son nom et pour son compte.

Nom et pour le compte de la société qu'il représente.

Dénomination de la société: .....

Adresse de la société: .....

Forme juridique de la société: .....

Montant du capital social: .....

Numéro et date d'inscription au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autre (à préciser) (barrer la mention inutile):.....

### 4/Déclaration du candidat ou soumissionnaire:

Je déclare que ni moi, ni l'un de mes employés ou représentants, n'avons fait l'objet de poursuites judiciaires pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

Oui  non

Dans l'affirmative:(préciser la nature de ces poursuites, la décision rendue et joindre une copie du jugement).

M'engage à ne recourir à aucun acte ou man œuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement ,soit pour lui-même ou pour une autre

entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la passation, de l'exécution ou de contrôle d'un contrat public ou d'un avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices concordants de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de passation d'un contrat public ou d'un avenant, sans préjudice des poursuites judiciaires, constituerait un motif suffisant pour prendre toute mesure coercitive, notamment de résilier ou d'annuler le contrat public ou l'avenant concerné et d'inscrire l'entreprise sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux contrats publics.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n°66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.



Fait à Mostaganem, le.....

Signature du candidat ou soumissionnaire

(Nom, qualité du signataire et cachet du candidat ou soumissionnaire)



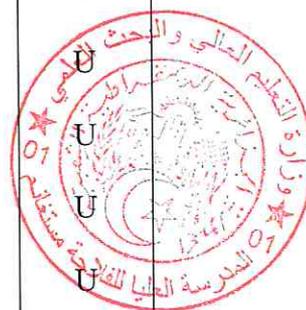
# BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

# ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRONOMIE WILAYA DE MOSTAGANEM

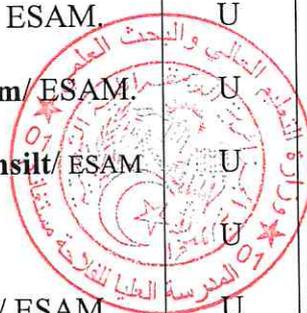
## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Transport des étudiants (sorties et stage en milieu professionnel a l'Ecole Supérieure d'Agronomie wilaya de Mostaganem

N°	Désignations	Unité de mesure	Prix unitaire
01	ESAM/ Atelier agri <b>Mazagran- Mostaganem</b> /ESAM.	U	
02	ESAM/ Atelier El Nehari Hadjadj- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	
03	ESAM / INRF- <b>Tlemcen</b> / ESAM.	U	
04	ESAM / ITDAS- <b>Biskra</b> / ESAM.	U	
05	ESAM / ITGC- <b>Sétif</b> / ESAM.	U	
06	ESAM / Sevital- <b>Bejaia</b> / ESAM.	U	
07	ESAM / CRPV <b>Debdaba-Mostaganem</b> / ESAM	U	
08	ESAM / CRSTRA Taghit- <b>Béchar</b> / ESAM.	U	
09	ESAM / Foret de Msila Bousfer- <b>Oran</b> / ESAM.	U	
10	ESAM / Foret de Ain Brahim- <b>Mostaganem</b> / ESAM	U	
11	ESAM / Centre cynégétique Mardou- <b>Mascar</b> / ESAM.	U	
12	ESAM / ITGC- <b>Tiaret</b> / ESAM.	U	
13	ESAM / Parc National de Tlemcen- <b>Tlemcen</b> / ESAM.	U	
14	ESAM / CRPV Missreghin- <b>Oran</b> / ESAM.	U	
15	ESAM / Jumenterie Chaoua- <b>Tiaret</b> / ESAM.	U	
16	ESAM / ITAFV- <b>Média</b> / ESAM.	U	
17	ESAM / Parc National de Chréa- <b>Blida</b> / ESAM.	U	
18	ESAM / Entreprise Soumam- <b>Bejaia</b> / ESAM.	U	
19	ESAM / INRA- <b>Touggourt</b> / ESAM.	U	
20	ESAM / Foret de Chouachi Sidi Ali- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	



21	ESAM / SARL CVA Bellat- <b>Blida</b> / ESAM.	U	
22	ESAM / Pépinière Ain Brahim- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	
23	ESAM / Huilerie Medjadja El Nakhla - <b>Chlef</b> / ESAM.	U	
24	ESAM / Parc national de Belezma - <b>Batna</b> / ESAM.	U	
25	ESAM / Station INRAA H'madna- <b>Relizane</b> / ESAM.	U	
26	ESAM / Foret Caplvi- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	
27	ESAM / Entreprise MAGMOS- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	
28	ESAM / SARL Hodna lait- <b>Msila</b> / ESAM.	U	
29	ESAM / Entreprise BENAOUA Mazouna- <b>Relizane</b> / ESAM.	U	
30	ESAM / Salon International de production animale- <b>Alger</b> / ESAM.	U	
31	ESAM / Foret Caplvi Ouills- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	
32	ESAM / Station météo Debdaba- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	
33	ESAM / Atelier élevage Mazagran- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	
34	ESAM / Parc national de Theniet el had- <b>Tissemsilt</b> / ESAM.	U	
35	ESAM / Entreprise HAAL- <b>Oran</b> / ESAM.	U	
36	ESAM / SARL Agro mosta siret- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	
37	ESAM / SARL MATEG- <b>Oran</b> / ESAM.	U	
38	ESAM / Gilpet- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	
39	ESAM / ONAB- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	
40	ESAM / Exploitation agricole privée- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	
41	ESAM / ITAFV Boufarik- <b>Blida</b> / ESAM.	U	
42	ESA Mostaganem Safex <b>Alger</b>	U	
43	ESA Mostaganem/ ITAFV <b>Ain Témouchent</b>	U	
44	ESA Mostaganem/ Giplait <b>Sidi Belabbes</b>	U	
45	ESA Mostaganem/ Société Telloise <b>Chlef</b>		
46	ESAM / Entreprise FIDA Mazouna- <b>Relizane</b>	U	
47	ESAM/ Laiterie Si Tayeb Bey Moussa El Haciene - <b>Mosta</b>	U	
48	ESAM/ Exploitation Agricole à Sidi Falague – <b>Mostaganem</b>	U	



49	ESAM/ Station de traitement des eaux Kramis- <b>Mostaganem</b>	U	
50	EAM/ Metidji équipement/ Kheir eddine – <b>Mostaganem</b>	U	
51	ESAM/ Ferme Agricole d'élevage Zamoura – <b>Relizane</b>	U	
52	ESAM/ Fromagerie Fleurisse – <b>Oran</b>	U	
53	ESAM/ Suberaie de Msila – <b>Oran</b>	U	
54	ESAM/ ONAB- Bougtoub – <b>El Bayedh/ ESAM</b>	U	
55	ESAM/ Centre regional des viands et abattage Bougtoub- <b>El Bayedh/ ESAM</b>	U	
56	ESAM/ DSA Production tourayère steppique- <b>Naama/ ESAM</b>	U	
57	ESAM/ INPV – <b>Sidi Belabes / ESAM</b>	U	
58	ESAM/ ITCMI – <b>Sidi Belabes / ESAM</b>	U	
59	ESAM / ENTREPRISE DES BOISSONS- <b>ORAN-OUED TELILAT/ ESAM.</b>	U	
60	ESAM / COMPLEXES AGROFOOD EL GHOMRI MOHAMADIA- <b>MASCARA/ ESAM.</b>	U	
61	ESAM / ITAFV Teghenif <b>MASCARA- / ESAM.</b>	U	
62	ESAM / SARL BOUBLENZIA <b>TLEMCEN- / ESAM.</b>	U	
63	ESAM / Enterprise sucrerie <b>BERAHAL TAFRAOUI ORAN- / ESAM.</b>	U	
64	ESAM / <b>Misserghine eau minérale naturelle - ORAN/ ESAM.</b>	U	
65	ESAM / <b>EL Wejdene CHOCOLATERIE TLEMCEN / ESAM.</b>	U	
66	ESAM / <b>INRA – Sidi belabes / ESAM.</b>	U	
67	ESAM / <b>Huilerie et raffinage d'huiles d'origine végétale HASSI AMEUR ORAN / ESAM.</b>	U	
68	ESAM / COMPLEXES OLIVES SIG - <b>MASCARA/ ESAM.</b>	U	
69	ESAM / SIDI SAADA FROMAGERIE <b>RELIZENE - / ESAM.</b>	U	
70	ESAM / LAIT et FROMAGERIE <b>ORAN - / ESAM.</b>	U	
71	ESAM / CNMA- <b>SIDI BELABES- / ESAM.</b>	U	





# DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

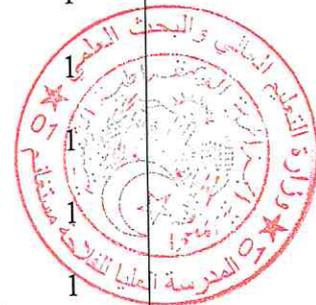
**- DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

*Transport des étudiants (sorties et stage en milieu professionnel a l'Ecole Supérieure d'Agronomie wilaya de Mostaganem*

N°	Désignations	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire
01	ESAM/ Atelier agri <b>Mazagran- Mostaganem</b> /ESAM.	U	1	
02	ESAM/ Atelier El Nehari Hadjadj- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	1	
03	ESAM / INRF- <b>Tlemcen</b> / ESAM.	U	1	
04	ESAM / ITDAS- <b>Biskra</b> / ESAM.	U	1	
05	ESAM / ITGC- <b>Sétif</b> / ESAM.	U	1	
06	ESAM / Sevital- <b>Bejaia</b> / ESAM.	U	1	
07	ESAM / CRPV <b>Debdaba-Mostagaenem</b> / ESAM	U	1	
08	ESAM / CRSTRA Taghit- <b>Béchar</b> / ESAM.	U	1	
09	ESAM / Foret de Msila Bousfer- <b>Oran</b> / ESAM.	U	1	
10	ESAM / Foret de Ain Brahim- <b>Mostaganem</b> / ESAM	U	1	
11	ESAM / Centre cynégétique Mardou- <b>Mascar</b> / ESAM.	U	1	
12	ESAM / ITGC- <b>Tiaret</b> / ESAM.	U	1	
13	ESAM / Parc National de Tlemcen- <b>Tlemcen</b> / ESAM.	U	1	
14	ESAM / CRPV Misreghin- <b>Oran</b> / ESAM.	U	1	
15	ESAM / Jumenterie Chaoua- <b>Tiaret</b> / ESAM.	U	1	
16	ESAM / ITAFV- <b>Média</b> / ESAM.	U	1	
17	ESAM / Parc National de Chréa- <b>Blida</b> / ESAM.	U	1	
18	ESAM / Entreprise Soumam- <b>Bejaia</b> / ESAM.	U	1	
19	ESAM / INRA- <b>Tougourt</b> / ESAM.	U	1	
20	ESAM / Foret de Chouachi Sidi Ali- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	1	



21	ESAM / SARL CVA Bellat- <b>Blida</b> / ESAM.	U	1	
22	ESAM / Pépinière Ain Brahim- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	1	
23	ESAM / Huilerie Medjadja El Nakhla - <b>Chlef</b> / ESAM.	U	1	
24	ESAM / Parc national de Belezma - <b>Batna</b> / ESAM.	U	1	
25	ESAM / Station INRAA H'madna- <b>Relizane</b> / ESAM.	U	1	
26	ESAM / Foret Caplvi- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	1	
27	ESAM / Entreprise MAGMOS- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	1	
28	ESAM / SARL Hodna lait- <b>Msila</b> / ESAM.	U	1	
29	ESAM / Entreprise BENAOUA Mazouna- <b>Relizane</b> / ESAM.	U	1	
30	ESAM / Salon International de production animale- <b>Alger</b> / ESAM.	U	1	
31	ESAM / Foret Caplvi Ouills- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	1	
32	ESAM / Station météo Debdaba- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	1	
33	ESAM / Atelier élevage Mazagran- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	1	
34	ESAM / Parc national de Theniet el had- <b>Tissemsilt</b> / ESAM	U	1	
35	ESAM / Entreprise HAAL- <b>Oran</b> / ESAM.	U	1	
36	ESAM / SARL Agro mosta siret- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	1	
37	ESAM / SARL MATEG- <b>Oran</b> / ESAM.	U	1	
38	ESAM / Gilpet- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	1	
39	ESAM / ONAB- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	1	
40	ESAM / Exploitation agricole privée- <b>Mostaganem</b> / ESAM.	U	1	
41	ESAM / ITAFV Boufarik- <b>Blida</b> / ESAM.	U	1	
42	ESA Mostaganem Safex <b>Alger</b>	U	1	
43	ESA Mostaganem/ ITAFV <b>Ain Témouchent</b>	U	1	
44	ESA Mostaganem/ Giplait <b>Sidi Belabbes</b>	U	1	
45	ESA Mostaganem/ Société Telloise <b>Chlef</b>	U	1	
46	ESAM / Entreprise FIDA Mazouna- <b>Relizane</b>			
47	ESAM/ Laiterie Si Tayeb Bey Moussa El Haciene - <b>Mosta</b>	U	1	
48	ESAM/ Exploitation Agricole à Sidi Falague –	U	1	



	<b>Mostaganem</b>		
49	ESAM/ Station de traitement des eaux Kramis- <b>Mostaganem</b>	U	2
		U	2
50	EAM/ Metidji équipement/ Kheir eddine – <b>Mostaganem</b>	U	2
51	ESAM/ Ferme Agricole d'élevage Zamoura – <b>Relizane</b>	U	1
52	ESAM/ Fromagerie Fleurisse – <b>Oran</b>	U	1
53	ESAM/ Suberaie de Msila – <b>Oran</b>	U	2
54	ESAM/ ONAB- Bougtoub – <b>El Bayedh/ ESAM</b>		
55	ESAM/ Centre regional des viandes et abattage Bougtoub- <b>El Bayedh/ ESAM</b>	U	1
		U	1
56	ESAM/ DSA Production tourayère steppique- <b>Naama/ ESAM</b>	U	1
57	ESAM/ INPV – <b>Sidi Belabes / ESAM</b>	U	2
58	ESAM/ ITCMI – <b>Sidi Belabes / ESAM</b>	U	2
59	ESAM / ENTREPRISE DES BOISSONS- <b>ORAN-OUED TELILAT/ ESAM.</b>	U	1
60	ESAM / COMPLEXES AGROFOOD EL GHOMRI MOHAMADIA- <b>MASCARA/ ESAM.</b>	U	1
61	ESAM / ITAFV Teghenif <b>MASCARA-</b> / ESAM.	U	1
62	ESAM / SARL BOUBLENZIA <b>TLEMCEN-</b> / ESAM.	U	1
63	ESAM / Entreprise sucrerie <b>BERAHAL TAFRAOUI ORAN-</b> / ESAM.	U	1
64	ESAM / <b>Misserghine eau minérale naturelle - ORAN/ ESAM.</b>	U	1
65	ESAM / <b>EL Wejdene CHOCOLATERIE TLEMCEN / ESAM.</b>	U	1
66	ESAM / <b>INRA – Sidi belabes / ESAM.</b>	U	1
67	ESAM / <b>Huilerie et raffinage d'huiles d'origine végétale HASSI AMEUR ORAN / ESAM.</b>	U	1
68	ESAM / COMPLEXES OLIVES SIG - <b>MASCARA/ ESAM.</b>	U	1
69	ESAM / SIDI SAADA FROMAGERIE <b>RELIZENE - / ESAM.</b>	U	1
70	ESAM / LAIT et FROMAGERIE <b>ORAN - / ESAM.</b>	U	03
71	ESAM / CNMA- <b>SIDI BELABES-</b> / ESAM.	U	01



		<b>Montant HT</b>	
		<b>Montant de la TVA</b>	
		<b>Montant en TTC</b>	



Le présent bordereau est arrêté à la somme de (en lettres): .....

.....

A ..... Le.....

Le soumissionnaire cachet et signature

## MEMOIRE TECHNIQUE JUSTIFICATIF

1. Nom de l'entreprise:.....
2. N° de téléphone de l'entreprise :.....
3. Forme juridique de l'entreprise :.....
4. Intitulé de l'entreprise : .....
5. Adresse de l'entreprise :.....
6. N° Registre de commerce :.....
7. N° Matricule fiscale :.....
8. Nom et Prénom du gérant :.....
9. Date et lieu de naissance :.....
10. Nationalité :.....
11. Compte N° :.....Banque.....



12. Moyens matériels :

N°	Moyens	Nature	Nombre de places voyageurs	N° d'immatriculation	Années de marche
01					
02					
03					
04					
05					
06					
07					
08					
09					
10					

13. Autres Moyens:

.....  
 .....

14. Moyens Humains :

N°	Nom et Prénom	Date et Lieu de Naissance	Catégorie de permis de conduits
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			



15. **Autres Moyens Humains:**

16. **Présentation d'autres projets réalisés durant les trois (03) dernières années :**

N°	Intitulé de l'opération	Date	Montant
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			

17. **Délai d'exécution:**

- Délai d'exécution (en chiffre) : .....
- Délai d'exécution (en lettre) : .....
- Montant de l'opération (en chiffre): .....
- Montant de l'opération (en lettre) : .....

FAIT À ....., le .....  
 (Nom, qualité du signataire  
 et cachet du soumissionnaire)

NB : la mention « lu et accepter doit être manuscrite »